# **DEUX HÔTES INDÉSIRABLES:** LE RAGONDIN et LE RAT MUSQUE

La lutte contre le ragondin (Myocastor coypus) et le rat musqué (Ondrata zibethicus) est une nécessité dans les départements auvergnats du fait de l'ampleur des dégâts et des risques susceptibles d'être causés par ces rongeurs notamment en matière d'ouvrages hydrauliques, routiers ou ferrés, de santé humaine ou animale (leptospirose), de production agricole ou d'inondations.

## Carte d'identité

### Le Ragondin (Myocastor coypus Molina)

Le ragondin a été importé d'Amérique du Sud pour sa fourrure dès la fin du XIXe siècle. La première mention écrite date de 1882. Suite à la crise économique mondiale des années trente, certains éleveurs libèrent leur cheptel dans la nature.

A partir des lâchers initiaux, le ragondin semble avoir gagné les vallées des cours d'eau calmes et les étangs de plaine. En 1982, le ragondin est recensé dans la majorité des départements, mais semble éviter les zones de montagne. Actuellement, on constate sa présence en zone de semi-montagne. La rapidité avec laquelle cette espèce a élargi son aire de distribution en Europe résultent non seulement de la rareté d'espèces concurrentes ou prédatrices mais surtout de son extraordinaire faculté d'adaptation aux climats et aux milieux naturels ainsi que de sa grande prolificité.





Maladies véhiculées :

l'homme

Leptospirose (1) + nombreuses maladies transmissibles à

Classe: Mammifères Ordre: Rongeurs

Famille: Capromyidés Genre: Myocastor Espèce: Coypus

Longueur : ± 90 cm (queue comprise)

Poids: 5 à 7 kg chez les femelles adultes

7 à 10 kg chez les mâles adultes

Gestation: + 130 iours Reproduction: Toute l'année

Fécondité: 2 à 9 jeunes par portée 2 portées par an (parfois 5 en 2 ans) une fin d'hiver, l'autre à l'automne

Maturité sexuelle : 5 – 6 mois

Longévité : 5 à 6 ans (max. 10 ans)

### A NE PAS CONFONDRE AVEC :

### Le Rat Musqué (Ondatra zibethicus Linné)

Le rat musqué a été importé d'Amérique du Nord. Il fut introduit en Europe, vers 1905, pour sa production de fourrure. L'espèce s'est propagée par lâché et évasion. Aujourd'hui, le rat musqué a colonisé au moins les 3/4 nord de notre pays et les populations continuent à progresser vers le





Classe: Mammifères Ordre: Rongeurs Famille: Muridés Genre: Ondatra

zibethicus Linné Espèce: Longueur: 50 à 60 cm

(queue comprise)

1 kg à 1 kg 500 Poids: Gestation: 29 à 30 jours Reproduction: mars à octobre Fécondité: 6 à 7 jeunes par portée

(2 à 3 portées par an)

Maturité sexuelle: 1 an Longévité: 3 à 4 ans

petite douve du foie, salmonellose, tularémie . etc...

Maladies véhiculées :

Leptospirose (1)

(1) Voir paragraphe : « une maladie méconnue : la leptospirose » (dernière page du document)

# Prédateurs connus

Sur les jeunes sujets ragondins et rats musqués: FOUINE, VISON, LOUTRE, CHIEN, et RENARD.

rat musqué seul: un autre prédateur connu complète cette liste :

LE CHAT

# Reconnaissance et différenciation

### Le ragondin:

Fourrure: brun foncé (cas d'albinisme fréquents)

Mamelles : dorso-latérales Vibrisses: blanches, Pupilles:

fente verticale

Oreilles: de forme arrondie, bien visibles. Ouïe fine. Dentition: 20 dents, incisives orange-rouge

Queue : cylindrique, écailleuse, munie de longs poils

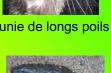
Crottes: de 3 à 3,5 cm de long sur 1 cm de diamètre Surface finement cannelée

Pattes postérieures :

5 doigts dont quatre sont réunis par une palmure complète, le doigt externe est libre. (7 cm de long).

Attitude: démarche lourde, aspect « bossu ». Marche en se dandinant. Nage très bien.









### Le rat musqué:

Fourrure: dos brun foncé,

ventre grisâtre Mamelles: ventrales Vibrisses: sombres, Pupilles: rondes

Oreilles: à peine visibles,

dissimulées dans le pelage www.chasses-du-monde Dentition : 16 dents, incisives jaune-orange

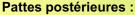
Queue: aplatie latéralement, noirâtre et écailleuse

Crottes: de 1 à 1,5 cm

de long

sur 5 mm de diamètre. Oblongues (forme d'un gros grain de riz). Surface lisse. Déposées

en amas



5 doigts, palmure absente, doigts frangés de petits poils natatoires



Attitude: démarche souple et rapide. Nage très bien, le mouvement de la gueue laisse à la surface de l'eau une onde typique

### Indices et Traces de ragondin:

- Lieux d'accès à l'eau piétinés
- Herbes des coulées régulièrement rasées.
- Terriers : situés au-dessus du niveau moyen des eaux (± 30 cm de diamètre). Le terrier n'est pas une nécessité, il peut constituer des nids de feuillage sur la terre ferme.
- Domaine vital: 1,5 ha





### • Dégâts sur cultures à épi :

Quand l'épi est à leur portée, ils se dressent sur les pattes arrières et s'étirent vers l'épi et consomment directement les graines.

Si l'épi est trop haut, ils s'appuient sur la tige, la plie ou la sectionne environ à 40 cm de haut. Ils mangent sur place ou emportent leur butin, les restes de repas se retrouvent entassés sur la berge, sur une banquette vaseuse ou tout simplement au fil de l'eau.

Actif de l'aube au crépuscule

### Indices et Traces de rat musqué:

### Terriers

Successions de longues galeries ayant toujours un débouché sous l'eau et plusieurs autres en surface, à peine au-dessus de l'eau.

L'entrée des terriers est parfois camouflée et passe inaperçue. Diamètre: 8 à 20 cm

Il crée aussi des huttes de branchage, cimenté avec de la boue. Diamètre : 2 m, dépassant de 1 m de la surface de l'eau.

### • Dégâts sur cultures à épi :

Ils sectionnent la chaume à la base en laissant une coupure oblique montrant la trace des dents.

Ils emportent l'ensemble vers l'eau et rongent l'épi sur le bord de la berge, dans refuge au milieu des plantes aquatiques ou à la surface de l'eau.

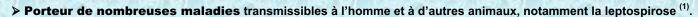
Activité nocturne

# Pourquoi lutter

La lutte collective est l'affaire de tous.

Y participer est une question de santé publique et
d'équilibre environnemental.

- > Eviter l'érosion des berges et l'envasement des canaux
- > Limiter les risques d'inondations
- > Empêcher les dégâts aux infrastructures
- ➤ Prévenir la modification des milieux et de la qualité de l'eau (turbidité, polluants organiques...)
- > Eviter les chutes qui entraînent des fractures pour les animaux domestiques
- > Eviter l'effondrement des berges lors du passage d'engins agricoles
- > Protéger les cultures : maïs, colza, prairies ...
- > Sauvegarder la flore qui s'appauvrit par surpâturage et faucardage
- > Limiter l'impact sur les milieux naturels, en réduisant :
  - **⊃** La compétition interspécifique sur des espèces susceptibles d'avoir les mêmes exigences (castor...)
  - **⊃** La destruction des milieux d'accueil d'autres espèces (busard des roseaux, rainette verte, frayères à poisson…)





# Informations utiles pour la mise en place des luttes

### **REGIME ALIMENTAIRE:**

### LE RAGONDIN :

Il se nourrit essentiellement de plantes aquatiques, palustres et graminées des berges, et il s'attaque aux cultures.

Il est, cependant opportuniste, et ne dédaigne pas les graminées des pâturages, les épis de maïs, les céréales en herbes et les légumes, parfois les écorces tendres des jeunes arbres. Son alimentation s'adapte aussi aux saisons et aux particularités locales.

Le ragondin consomme 25 à 40 % de son poids en végétaux verts par jour.

### LE RAT MUSQUE :

Il se nourrit de roseaux, de seigle, de jeunes tiges de maïs, ... parfois de poissons et de grenouilles.

### **CONDITIONS FAVORABLES A LEUR INSTALLATION**

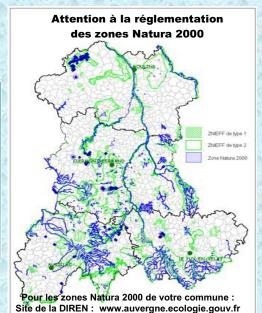
- ⇒ Présence permanente d'eau
- ➡ Existence de formations végétales aquatiques
- ⇒ Présence de mollusques
- Là où le ragondin prédomine, le rat musqué aurait tendance à régresser

	Ragondin	Rat musqué
Sociabilité	Bonne	Bonne
Migration	Relativement sédentaire, se déplace de 100 à 500 mètres de leur terrier	Au Printemps et à l'Automne
Terrier	En cul de sac	Galeries en réseau dans les berges
Mise bas	Nids aménagés à même le sol, au niveau des fourrés rivulaires, voire dans les arbres creux, voire dans les terriers	Dans les huttes, en roseaux et en laiches, à la surface de l'eau

ATTENTION! Pour lutter contre le ragondin et le rat musqué Ils doivent être classés nuisibles par arrêté préfectoral avant destruction



Source : M. Béziaud - APA 63



# Comment lutter

### Base juridique pour les luttes :

Pensez à vérifier auprès de la FDGDON ou de l'Association des Piègeurs de votre département la réglementation en cours.

Attention! Les luttes chimiques sont interdites

Pour une meilleure efficacité, combinez les différentes méthodes de lutte au cours du temps comme dans l'espace.

Lors de votre activité, vous pouvez être en contact avec des milieux contaminés! Pensez à mettre des gants et des bottes.

#### **METHODES PREVENTIVES**

Gêner l'installation ou la réinstallation des populations par l'aménagement des rives :

- Un entretien régulier des rives
- **⇒** Limiter le couvert végétal
- ➡ Fréquentation régulière des berges
- Reboucher les terriers

Il est recommandé de faire progresser les campagnes de luttes de l'amont à l'aval d'un hassin versant

Attention ! Lors de vos luttes, respectez la faune sauvage et les espèces protégées notamment le castor, la loutre, le vison.

Permis de chasse obligatoire

Période de Chasse de septembre à ianvier

Régie par arrêté du 18/03/1982 • Destruction à tir permise le reste de l'année

(Permis de chasse obligatoire)

Chasse à

l'arc

Formation obligatoire par

la Fédération de Chasse

#### PROTECTION DES CULTURES

- Installation de grillage
- ➡ Installation de clôture électrique
- Liste non exhaustive

### **METHODES CURATIVES**

Chasse et battue administratives

Déterrage

 Piégeage<sup>(2)</sup>

 Piégeurs agré ou Particuliers avec cage-piège<sup>(2)</sup>

Sous la direction de lieutenant de louveterie

**Contactez votre DDAF** 

Ass. Française des Equipages de Vénerie sous-terre (déterrage) 10 rue de Lisbonne **75008 PARIS** 

Décembre à Avril

Le droit de destruction appartient aux propriétaires, possesseurs ou fermiers. Ce droit peut-être exercé personnellement ou délégué par écrit (art. R227-16 à R227-22 du Code de l'environnement).

# *Lutte par cage-piège <sup>(2)</sup>*

Si vous mettez la cage chez quelqu'un, demandez l'accord écrit du propriétaire

**○** Chasse avec

armes à feu

**□** La cage-piège peut être utilisée, chez soi, sans autorisation quelconque.

- Une seule contrainte : la relever tous les jours avant midi.
- ➡ Elles ne comportent pas de risque grave pour les autres espèces
- ➡ En cas de capture accidentelle d'un animal non nuisible, l'animal doit être libéré sans aucun dommage.

Raton Laveur :

Ne pas le relâcher, contacter l'Office National de la Chasse

### Appâtage des cages :

Carottes, pommes ou maïs, non empoisonnés. Les appâts sont disposés à l'intérieur de la cage, et quelques appâts sont disposés à partir du cours d'eau et le long de la coulée.

Vous êtes ni chasseur, ni piégeur agréé Vous pouvez utiliser la cage-piège

PERIODES DE PIEGEAGE FAVORABLES: RAGONDIN: RAT MUSQUE: Toute l'année

> Il est conseillé d'envoyer carcasses de ragondins et de rats musqués à l'équarrissage. Leur collecte relève du service public de l'équarrissage (si lots de plus de

avec préférence pour Septembre et Février

Les modalités sont à voir avec votre FDGDON, l'équarrisseur de votre secteur ou avec votre commune.

> Aucun agrément.

▶ Déclaration en Mairie en 4 exemplaires (arrêté du 23/05/1984)

Mise en place d'une cage-piège

### Pose des cages :

(tous les 50 m en fonction de l'intensité) Sur berges

Sur radeaux attachés à la berge Sur coulée

Amarrer les cages avec des tiges métalliques ou chaîne et cadenas

### Relève:

### Chaque matin avant midi.

Le fait de laisser un animal plusieurs jours consécutifs dans la cage constitue une infraction punie par la loi (article R328-17 du Code Rural) et la notion de cruauté envers un animal tenu en captivité peut-être établie (article 511-1 du nouveau Code pénal)

#### Mise à mort :

La mort doit être immédiate et sans souffrance pour l'animal.

- Tir à bout portant, permis en suivant la réglementation en vigueur.
- Sac en toile de jute + massue : (attention à ne pas brusquer l'animal)











6 Mise à Mort de l'animal o Taper un Coup sec sur la Tête de l'anima/

### **FORMATIONS**

### Piégeurs agréés :

Les Fédérations Départementales des chasseurs proposent, pour professionnels les particuliers, une formation sur deux jours pour l'obtention d'un agrément de piégeage. Grâce à celui-ci, on peut utiliser des pièges vulnérants (livre de messe, pièges en X...).

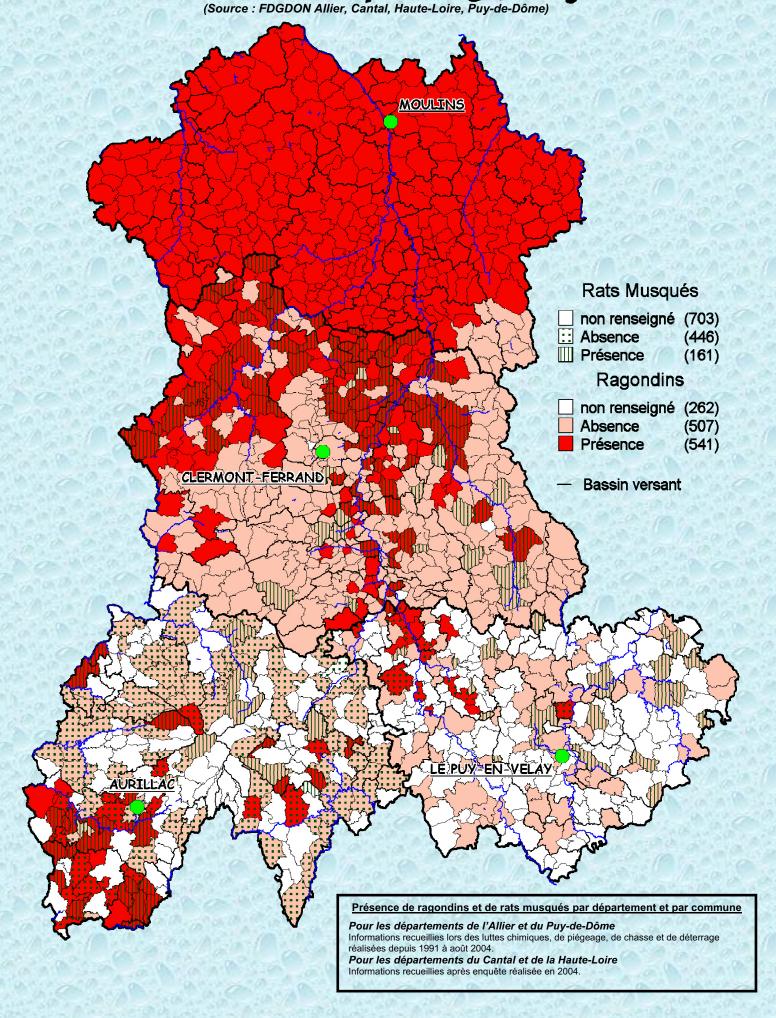
Comment piéger, sans devenir piégeur agréé :

Les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles organisent des formations pour les adhérents des FDGDON.

**Contactez les!** 

# L'ocalisation des populations de ragondins

et de rats musqués en Auvergne (Source : FDGDON Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)



# Une maladie méconnue : La Leptospirose (1)

### Quest-ce que c'est :

Maladie infectieuse à déclaration obligatoire. Elle est provoquée par une bactérie, un spirochète, du Leptospira qui essentiellement parmi les rongeurs mais aussi dans les zones où il y a de l'humidité et de l'eau.

La contamination se fait par contact des muqueuses, de plaies ou d'une peau « macérée » par une immersion longue avec des milieux souillés par l'urine des animaux infectés. Les bactéries, passent alors, dans le sang où elles se multiplient puis gagnent la rate, le foie, le cerveau et d'autres organes.

### Incubation: 15 jours

Deux espèces de leptospires se trouvent chez le ragondin sur les 180 variantes : la leptospira interrogans et L. biflexa.

Source ENV Nantes Leptospire (fam. Spirochètes)

### Symptômes humains

Fièvre, frissons, douleurs musculaires et céphalées.

(Contactez votre médecin si vous avez été en contact avec des lieux de contamination et que vous avez ces symptômes)

### Symptôme animal



Extrait : Réussir Bovins viande. avril 2004

Evolution: en quelques jours. apparaissent des signes d'atteintes viscérales, hépatiques (ictère cutanéomuqueux ou jaunisse), rénales (insuffisance rénale fonctionnelle) voire une méningite hémorragique.

#### **Traitements:**

> Antibiotiques : ils donnent de bons résultats si la maladie est diagnostiquée précocement.

> Vaccin: à voir avec votre médecin



# **Vous nous avez vus ?**

# **CONTACTEZ VOTRE FDGDON**

Les Techniciens vous aideront à mettre en place les luttes

# Vos contacts

FDGDON 03: ① 04.70.44.57.37. – Association des Piégeurs 03: ② 04.70.43.81.35.

FDGDON 15 : ① 04.71.45.55.56. – Association des Piégeurs 15 : ② 04.71.20.52.13.

FDGDON 43 : ① 04.71.02.60.44. – Association des Piégeurs 43 : ② 04.71.76.09.61.

FDGDON 63 : ① 04.73.42.14.63. – Association des Piégeurs 63 : ① 04.73.39.52.10.

### Document réalisé par :



Site de Marmilhat Avenue de Thiers **63370 LEMPDES** O 04.73.42.14.63. martins.fredecauv@free.fr

### Remerciements à :







# Avec la participation financière :











CONSEILRÉGIONAL





### Avec la participation technique :











Version septembre 2008